

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1242 portant autorisation d'exhumation et de transfert des restes mortels du quartier-maître L'impaluder (Georges)

n° 1242

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 décembre 1952

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro
1 janvier 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels du quartier-maître Limpalaer (Georges), décédé le 12 juillet 1949 en mer et inhumé au cimetière de Djibouti, seront exhumés et transférés au cimetière de Brelevenez (Côtes-du-Nord). Les dépenses occasionnées par l'exhumation et le transfert des restes mortels du défunt jusqu'au lieu de l'inhumation, seront supportées par le Budget de l'Etat.